

## Point d'étape sur la réforme de la voie professionnelle

Lancée en début d'année 2018 et applicable à compter de la rentrée de septembre 2019, la réforme de la voie professionnelle se veut ambitieuse. Il s'agit de faire de cette voie de formation une voie d'excellence, dans une offre de formation complète et cohérente. Mais en l'état actuel des choses, sa mise en application laisse craindre des conséquences négatives, tant en termes d'emplois que de conditions de travail des enseignants. S'il n'est pas question de rejeter en bloc cette réforme qui peut s'avérer utile pour redorer l'image de l'Enseignement Professionnel dans le système éducatif français, Nous devons veiller à ce que le Ministère s'en donne les moyens. Le Snec-CFTC continuera de dénoncer toute réforme qui serait motivée uniquement par des impératifs budgétaires.

- Quelques repères
- Sur le calendrier de la réforme
- Sur les nouvelles grilles horaires
- Sur l'organisation de la Seconde Professionnelle en familles de métiers.
- Sur la co-intervention
- Sur la mixité des publics
- Sur la place des Certificats d'Aptitude Professionnelle
- Sur les modalités d'évaluation et notamment la place du chef d'œuvre professionnel
- L'enjeu du baccalauréat professionnel Gestion-administration

### Quelques repères

Le rapport sur la Voie Professionnelle Scolaire, rédigé par Mme Céline Calvez, Députée des Hauts de Seine, et Monsieur Régis Marcon, chef restaurateur étoilé, a été présenté officiellement le 22 février 2018.

La réforme se fixe trois grands objectifs :

- Améliorer l'attractivité de la voie professionnelle, trop souvent considérée comme une orientation par défaut.
- Permettre une plus grande efficacité des parcours de formation pour une insertion professionnelle plus efficace.
- Favoriser l'ouverture vers d'autres parcours de formation, vers l'international et l'adaptation aux mutations techniques et sociales.

Il paraît évident que la voie professionnelle souffre d'un manque de lisibilité dans l'offre de formation et souffre d'une image trop souvent négative alimentée par l'idée d'une orientation subie plus que choisie, réservée aux élèves en situation d'échec scolaire. C'est surtout le cas pour le CAP qui demeure pourtant à ce jour le principal diplôme pour un accès rapide à la vie professionnelle. Le Lycée Professionnel se caractérise également par une grande hétérogénéité des apprenants, tant en termes de niveaux que de motivation et la formation qui y est dispensée ne correspond pas forcément aux besoins en termes d'emplois. De là à dire, comme le Ministère, qu'une réforme en profondeur est « nécessaire », il y a un pas.

Pour ce qui est de l'idée de valoriser la voie professionnelle, la réflexion sur la place de la voie professionnelle dans le schéma global des formations doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur l'organisation du système éducatif. On peut ainsi noter favorablement que le rapport ministériel « Transformer le Lycée Professionnel » souligne bien l'importance de l'information aux familles dès le Collège.

## Sur le calendrier de la réforme

La réforme doit entrer en application à la rentrée de septembre 2019 pour la classe de Seconde, sans qu'aucun texte officiel ne soit encore publié à ce jour. Les établissements n'ont donc encore aucune visibilité sur leur DHG et sur les dégâts que la mise en application des nouvelles grilles ou de l'organisation de la classe de Seconde en familles de métiers pourraient avoir sur le fonctionnement des établissements.

- **12 septembre 2018** : le Ministère saisit officiellement le Conseil Supérieur des Programmes pour la rédaction des programmes des 11 enseignements généraux du LP (Baccalauréat Professionnel et CAP). Les travaux n'ont pas été lancés immédiatement du fait de la nécessité de clôturer en premier lieu les travaux des programmes de Lycée Général et Technologique. Les groupes de travail ont ainsi été mis en place au retour des vacances de la Toussaint.
- **25 janvier 2019** : Les groupes de travail disciplinaires doivent rendre leur premier projet de programme pour les classes de Seconde Bac Pro et de CAP.
- **mi-février** : début de la concertation sur les programmes
- **deuxième quinzaine de mars** : publication officielle des programmes.

Les travaux sur l'élaboration des programmes de Première et de Terminale seront lancés ensuite pour aboutir à la fin de l'année 2019.

Dès à présent, il nous semble que ce calendrier (qui n'est encore que provisoire et donc susceptible d'être modifié ou de prendre du retard) va rendre difficile la publication de manuels et d'outils pédagogiques mais surtout laisse peu de temps pour que les enseignants puissent se les approprier et se former efficacement.

### Demande du Snec-CFTC :

- Décaler d'un an la mise en œuvre de la réforme pour donner aux groupes de travail sur les programmes le temps nécessaire à la bonne réalisation de leurs travaux et la mise en place d'une véritable projection sur 3 ans.

## Sur les nouvelles grilles horaires

A ce jour, les nouvelles grilles horaires ne sont pas encore publiées. Pour autant, les projets ont été présentés (et rejetés massivement) en CSE dès le mois d'octobre avec un constat clair : les économies budgétaires entreprises ici sont évidentes. L'Enseignement Professionnel participe donc directement à la diminution des emplois dans la fonction publique. La perte de DHG se monte à 2 heures en moyenne par classe ce qui représente plus de 2500 postes dans la voie professionnelle.

L'objectif affiché est d'aligner l'horaire hebdomadaire des élèves de Lycée Professionnel sur celui de leurs camarades de Lycée Général et Technologique, à hauteur de 30 heures hebdomadaires (voir projets de grilles annuelles ci-dessous).

Le volume horaire global d'enseignement (2520 heures sur les 3 ans représentant 2648 heures de cours enseignant du fait de la co-intervention Enseignements Professionnels - Enseignements Généraux) et la répartition par discipline sont les mêmes que soit la spécialité préparée et le nombre de semaines de PFMP (18 à 22 semaines possibles). Cela correspond à une diminution conséquente des horaires par rapport aux grilles horaires actuelles (entre 10 et 13% de l'horaire élève actuel, soit jusqu'à l'équivalent de 11 semaines de cours en mois sur 3 ans).

L'horaire hebdomadaire est abaissé. Et c'est surtout au détriment de l'enseignement général. Ainsi au lieu de 380 heures de français - histoire-géo et EMC, il n'y aura plus que 338 heures (dont 71 heures en co intervention). En mathématiques, l'horaire augmente légèrement en passant de 181 à 197 heures mais cette augmentation se fait surtout sous forme de co-intervention (57 heures). Les horaires en Langues Vivantes, en Sciences et en EPS sont également diminués. L'accompagnement Personnalisé voit son horaire augmenter, notamment sur l'année de Terminale,

## Les grilles en Bac Pro

Grille Horaire Bac Pro rénové (projet au 13/12/2018)

	Volume actuel		Nouvelle grille	Différence (sur 3 ans)	
	Grille 1 (sans LV2)	Grille 2 (avec LV2)		Grille 1 (sans LV2)	Grille 2 (avec LV2)
<b>Enseignements Professionnels</b>	<b>1320 heures</b>	<b>1236 heures</b>	<b>1260 heures</b>	<b>- 60 heures soit -4.55%</b>	<b>+24 heures soit +2%</b>
<b>Enseignements de spécialité</b>	1152 h		856 heures	<b>-296 h</b>	
<b>Français en co-intervention</b>			71 heures	<b>+71 h</b>	
<b>Mathématiques en co-intervention</b>			57 heures	<b>+57 h</b>	
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre</b>			108 heures	<b>+108 h</b>	
<b>Economie Gestion</b>	84 h	0	84 heures	0	<b>+84 h</b>
<b>PSE</b>	84 h		84 heures	0	
<b>Enseignements Généraux</b>	<b>1370 heures</b>		<b>1123 heures</b>	<b>-247 heures soit -18%</b>	
<b>Français / HG / EMC</b>	380 h		267 + 71 co-intervention en Lettres = 338 h	<b>- 42 h</b>	
<b>Maths</b>	181 h		140 + 57 co-intervention en Maths = 197 h	<b>+ 16 h</b>	
<b>LV1</b>	181 h	174,5 h	168 heures	<b>-13h</b>	<b>-6,5h</b>
<b>Sciences Physiques ou LV2</b>	168 h	174,5 h	126 heures	<b>-42h</b>	<b>-48,5h</b>
<b>Arts Appliqués</b>	84 h		84 heures	0	
<b>EPS</b>	224 h		210 heures	<b>-14 h</b>	
<b>EGLS</b>	152 h			<b>-152h</b>	
<b>Accompagnement Personnalisé</b>	<b>210 h</b>		<b>265</b>	<b>+ 55 heures</b>	
<b>TOTAL heures enseignement</b>	<b>2900 h</b>	<b>2816 h</b>	<b>2648 heures</b>	<b>-252 h soit -9%</b>	<b>-168 h soit -6%</b>
<b>TOTAL heures élève</b>	<b>2900 h</b>	<b>2816 h</b>	<b>2520 heures</b>	<b>-380 h soit -13%</b>	<b>-296 h soit -11%</b>

Grille horaire hebdomadaire (à titre indicatif)

	Seconde Bac Pro	Première Bac Pro	Terminale Bac Pro
<b>PFMP</b>	<b>6 semaines</b>	<b>8 semaines</b>	<b>8 semaines</b>
Enseignement Professionnel	11	9,5	10
Co-intervention Professionnel-Français	1	1	0,5
Co-intervention Professionnel-Maths-sciences	1	0,5	0,5
Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinaire)	-	2	2
Prévention, Santé, Environnement	1	1	1
Eco-droit / Eco-gestion	1	1	1
Français / HG / EMC	3,5	3	3
Mathématiques	1,5	2	1,5
LV1	2	2	2
Sciences ou LV2	1,5	1,5	1,5
Arts Appliqués	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3	3	3,5
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

### Les grilles en CAP

Les 3 grilles existantes (selon le nombre de semaines de PFMP dans la spécialité choisie) seront remplacées par une seule grille. Comme dans les grilles de baccalauréat professionnelle, on constate la mise en place d'innovations pédagogiques : co-intervention en enseignement professionnel et le français-maths, réalisation d'un chef d'œuvre.

L'accompagnement personnalisé, associé à la consolidation et la préparation à l'orientation apparaissent également en CAP.

Ici encore, le nombre d'heures-élèves diminue pour lisser le volume horaire à 31 heures hebdomadaires. Le volume horaire professeur est également en baisse pour les spécialités à 12 semaines de PFMP. Il augmente légèrement pour les spécialités à 14 semaines, notamment du fait de la mise en place de la co-intervention (avec un horaire conséquent) et le dédoublement systématique, sans nécessité de seuil pour les heures dédiées à la préparation du chef d'œuvre.

Les grilles CAP sont les seules à faire figurer explicitement des seuils de dédoublement pour l'attribution des heures complémentaires professeurs. Ces seuils nous semblent impératifs.

	Volume actuel		Nouvelle grille <i>indifférenciée</i>	Différence (sur 3 ans)	
	Grille 1 (12 sem)	Grille 2 (14 sem)		Grille 1 (sans LV2)	Grille 2 (avec LV2)
<b>Enseignements Professionnels</b>	<b>1096,5 heures</b>	<b>1032 heures</b>	<b>1045 heures</b>	<b>- 51,5 heures soit -4,70%</b>	<b>+ 13 heures soit +1,26%</b>
Enseignements de spécialité	1026	964 h	645,5 heures	-380,5 h	-318,5 h
Français en co-intervention			82,5 heures	+82,5 h	
Mathématiques en co-intervention			82,5 heures	+82,5 h	
Réalisation d'un chef d'œuvre			165 heures	+165 h	
PSE	70,5 h	68 h	69,5	-1 h	1,5 h
<b>Enseignements Généraux</b>	<b>784,5 h</b>	<b>770 h</b>	<b>632,5 h</b>	<b>-152 h soit -19,38%</b>	<b>-137,5 h soit -17,86%</b>
Français / HG / EMC	228 h	220 h	110 + 82,5 co-intervention en Lettres = 192,5 h	35,5 h	-28,5h
Maths/Sciences	199,5 h	192,5 h	82,5 + 82,5 co-intervention en Maths = 165 h	-33,5 h	-27,5
LV1	114 h	110 h	82,5 h	-27,5	-6,5h
Arts Appliqués	100,5 h	110 h	55 h	-45,5 h	-55 h
EPS	142,5 h	137,5 h	137,5 h	-5 h	0
Chef d'œuvre			165 heures	+165 h	
Accompagnement Personnalisé	30 h	29 h	192,5 h	+ 162,5 h	
<b>TOTAL heures enseignement</b>	<b>1911 h</b>	<b>1831 h</b>	<b>1870 heures</b>	<b>-41 h soit -2,15%</b>	<b>+39 h soit 2,13%</b>
<b>TOTAL heures élèves</b>	<b>1911 h</b>	<b>1831 h</b>	<b>1705 heures</b>	<b>-206 h soit -10,78%</b>	<b>-126 h soit -6,88%</b>

	Seuil de dédoublement	Seconde CAP	dont groupe	Terminale CAP	dont groupe
		7 semaines		7 semaines	
<b>PFMP</b>		7 semaines		7 semaines	
Enseignement Professionnel	<b>16,13,11 ou 6 selon la spécialité</b>	11,5	9,5	12	10
Co-intervention Professionnel-Français		1,5		1,5	
Co-intervention Professionnel-Maths-sciences		1,5		1,5	
Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinaire)		3	3	3	3
Prévention, Santé, Environnement	18	1,5	1,5	1	1
Français / HG / EMC	18	2	1,5	2	1,5
Mathématiques	18	1,5	1	1,5	1
LV1	16	1,5	1	1,5	1
Arts Appliqués	18	1	0,5	1	0,5
EPS		2,5		2,5	
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation		3,5	2	3,5	2
<b>Total</b>		<b>31</b>		<b>31</b>	

## Sur l'organisation de la Seconde Professionnelle en familles de métiers.

La réforme prévoit une nouvelle organisation de la classe de Seconde Professionnelle qui se veut plus généraliste, organisée en grandes familles de métiers. Les documents de travail laissent à ce jour apparaître une liste de 14 familles de métiers.

## FAMILLES DE MÉTIERS

Une famille de métiers rassemble plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes. Cela permet aux élèves d'acquérir un premier socle professionnel, tout en découvrant les enjeux et les métiers d'un secteur d'activité.

- MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE
- MÉTIERS DE LA RÉALISATION DE PRODUITS MÉCANIQUES
- MÉTIERS DU NUMÉRIQUE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET DES VÉHICULES
- MÉTIERS DU PILOTAGE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES
- MÉTIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION
- MÉTIERS DU BOIS
- MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
- MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT
- MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE
- MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE LA SÉCURITÉ
- MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT
- MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION, TOURISME
- MÉTIERS DE BOUCHE

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

  @EducationFrance



Ministère de l'Éducation nationale

Exemples :

- La seconde Métiers de l'hôtellerie-restauration regroupe les spécialités Cuisine et Commercialisation et services en restauration ;
- La seconde Métiers de la construction durable et des travaux publics regroupe les spécialités : Travaux publics ; Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre ; Interventions sur le patrimoine bâti, option A Maçonnerie, option B Charpente, option C Couverture ; Menuiserie-aluminium-verre ; Aménagement et finitions du bâtiment ; Ouvrages du bâtiment : Métallerie.

Parmi ces 14 familles, trois seront mises en place dès la rentrée de septembre 2019. Il s'agit des familles : métiers de la relation client, métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique, métiers de l'hôtellerie-restauration, tourisme. Les autres devraient attendre la rentrée 2020.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 11 décembre a examiné le décret de création des familles de métier et l'arrêté précisant ces familles. L'instance s'est montrée très divisée sur ces sujets. Le décret qui pose le principe des familles de métier a été adopté par 26 voix pour contre 25. L'arrêté qui précise les contours des familles a été rejeté par 27 voix contre et seulement 6 pour.

**Pour le Snec-CFTC**, cette nouvelle organisation est intéressante dès lors qu'elle permet à l'élève de valider son choix d'orientation et lui permet de découvrir une palette plus large de métiers sans professionnalisation contraignante dès la Seconde. Par contre, cela limite à deux ans au lieu de trois la durée de préparation au Baccalauréat Professionnel. Surtout, elle s'avère pertinente lorsque le regroupement de métiers en famille se fait autour d'une même branche professionnelle et pour laquelle une découverte préalable des métiers est nécessaire. Mais la définition des familles souffre certaines limites, notamment pour les sections Gestion Administration ou ASSP rattachées respectivement à la Logistique-Transport et à Beauté-Bien-Être.

Se pose également la question de la mise en œuvre de cette organisation dans les établissements qui ne proposent par la suite qu'une seule spécialité correspondant à la famille concernée (établissement qui propose uniquement le Bac Pro ASSP ou le Bac Pro Gestion Administration, sans les autres sections de la même famille). Ceci explique notamment le vote du CSE en date du 11 décembre.

## Sur la co-intervention

C'est l'une des grandes nouveautés de la réforme. En Bac Pro comme en CAP et dès 2019 en classe de Seconde, des heures d'enseignement seront assurées en co-intervention entre un

professeur d'Enseignement Général et un professeur d'Enseignement Professionnel (Français et Mathématiques uniquement). L'objectif affiché est louable : il s'agit de donner plus de sens aux enseignements généraux en les rendant concrets pour les élèves dans une perspective professionnelle. Surtout cet objectif est novateur

	Co-intervention en Bac Pro				Co-intervention en CAP		
	Seconde	Première	Terminale	Total	Seconde	Terminale	Total
<b>Co-intervention Français-Ens. Pro</b>	30 h. année / 1 h sem	28h année / 1h sem	13h année / 1/2h sem.	71 heures	43.5 h année / 1.5h sem	39h année 1.5h sem	82.5 heures
<b>Co-intervention Math -Ens. Pro</b>	30 h. année / 1 h sem	14h année / 1/2h sem	13h année / 1/2h sem	57 heures	43.5 h année / 1.5h sem	39h année 1.5h sem	82.5 heures

Dès lors que les heures allouées à ce dispositif pédagogique sont prises sur les horaires d'enseignement général, il est indispensable que les heures de co-intervention puissent permettre aux enseignants de Français et de Mathématiques de dispenser un réel enseignement disciplinaire et de faire valider des compétences propres à leur discipline. Le professeur d'Enseignement Général ne doit surtout intervenir en seul soutien de son collègue d'Enseignement Professionnel. De même, il n'est pas question d'assister à un simple retour du PPCP. L'animation de ces heures de cours doit absolument être le fruit d'un véritable travail de concertation entre les enseignants concernés. Dès lors, les établissements doivent pouvoir se doter de moyens concrets et d'outils pour lever les difficultés liées à sa mise en place (constitution d'équipes volontaires pour travailler ensemble. Une mutualisation des pratiques entre enseignants d'une même discipline est également nécessaire, ainsi qu'une formation dédiée.

Ainsi, les programmes d'Enseignement Général doivent laisser apparaître une liste de compétences pouvant être validées dans le cadre de la co-intervention, lesquelles doivent pouvoir être adaptées aux différentes spécialités.

- Nos points de vigilance :
- 
- - Nécessité d'une formation dédiée
- - La rédaction de référentiels adaptés, qui tiennent compte de la particularité de cet enseignement, tout en laissant de larges possibilités d'adaptation selon les sections.
- - La mise en place de temps de concertation et de travail en équipe pédagogique.

## Sur la mixité des publics

Il ne faut pas confondre mixité des publics et mixité des parcours qui consiste à permettre à l'élève de passer librement d'une voie de formation à l'autre, la formation sous statut scolaire et l'apprentissage devant être complémentaires plus que parallèles. Ainsi, le choix de l'apprentissage doit être possible dès l'entrée en Première. C'est surtout en Terminale que le choix de l'apprentissage doit être encouragé. Cette disposition s'inscrit dans la volonté affichée de développer l'apprentissage mise en œuvre notamment par le plan apprentissage. Ainsi, une Unité de Formation par Apprentissage doit être ouverte dans chaque Lycée Professionnel. Les aides financières pour le développement et le soutien à l'apprentissage sont revalorisées.

Pourtant, il apparaît peu probable que les embauches d'apprentis n'augmentent de façon spectaculaire du fait des mesures de valorisation annoncées. Il sera donc le plus souvent impossible de constituer des groupes différenciés apprentis – élèves.

La mixité des publics constitue donc l'autre grande nouveauté de la réforme et le point sur lequel il y a sans aucun doute le plus de choses à redire. Les enseignants pourront avoir face à eux, dans un même groupe classe, des apprenants sous statuts différents (élèves en formation initiale sous statut scolaire, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle). Cette disposition s'inscrit dans la volonté affichée de développer l'apprentissage mise en œuvre notamment par le plan apprentissage. Ainsi, une Unité de Formation par Apprentissage doit être ouverte dans chaque

Lycée Professionnel. Les aides financières pour le développement et le soutien à l'apprentissage sont revalorisées.

Ainsi, parce que l'apprentissage nécessite une pédagogie adaptée et que son développement ne peut se faire au détriment de la formation sous statut scolaire, nous considérons que la mixité des publics est dangereuse pour les conditions de travail des enseignants, comme pour la réussite des apprenants.

Nos points de vigilance :

- Le statut des PLP dans l'Enseignement Privé ne permet pas la prise en compte des heures assurées en UFA dans le cadre de leur ORS.
- L'apprentissage nécessite une pédagogie adaptée, la pédagogie de l'alternance dont le rythme est spécifique.
- La mixité des publics rend difficile la cohésion du groupe classe.

## Sur la place des Certificats d'Aptitude Professionnelle

Le CAP, diplôme national, est conforté dans sa vocation d'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue, visant l'exercice d'un métier bien identifié. Il propose des parcours d'accès au diplôme adaptés, dans leurs durées et leurs modalités, à la diversité de ses publics et aux attentes des professionnels. Son obtention permet à ceux qui le souhaitent de poursuivre leur formation, notamment en première professionnelle.

La durée de la formation en CAP est ajustée en fonction des profils des élèves :

- En un an pour des jeunes issus de première ou terminale, professionnelle, technologique ou générale motivés pour acquérir un CAP, des jeunes ayant déjà un diplôme dispensés à ce titre des épreuves générales ou des élèves sortant de troisième, avec un projet professionnel solide, et un bon niveau scolaire.
- En deux ans sera proposé aux élèves issus de troisième pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides.
- En trois ans pour les élèves à besoins particuliers (notamment issus de Segpa ou d'Ulis), identifiés par les commissions d'affectation.

Dans la perspective de la rentrée 2019, les programmes des CAP vont être revus pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle comme la formation du citoyen.

Le rapport ministériel prévoit également un développement de l'offre de formation en CAP à partir d'une analyse de besoins des territoires, notamment en termes d'insertion professionnelle. Il devrait également être possible de préparer deux diplômes conjointement.

Points de vigilance :

- La promesse de développement des sections de CAP doit être tenue pour répondre à un réel besoin de formation professionnelle courte.
- La diversification des parcours de formation en un, deux ou trois ans entraîne forcément des difficultés d'ordre pédagogique. Le parcours en un an doit être réservé aux élèves pouvant bénéficier d'une dispense de l'enseignement général. Les établissements doivent être dotés de moyens spécifiques pour adapter les formations à cette diversité des parcours.
- La pédagogie en CAP nécessite une approche individualisée. Le travail en groupes doit être favorisé par l'octroi de moyens supplémentaires.



## Sur les modalités d'évaluation et notamment la place du chef d'œuvre professionnel

Même si rien n'est encore paru sur le sujet, il apparaît clairement que les modalités d'évaluation vont évoluer. Le contrôle en cours de formation devrait être rénové et simplifié. Les élèves passeront des épreuves d'enseignement général et professionnel en fin de première. Les candidats ayant obtenu au moins la moyenne à ces épreuves anticipées se voient délivrer un diplôme intermédiaire qui valorise l'engagement et le travail des lycéens, en remplacement du diplôme intermédiaire actuel.

Pour tous les diplômes professionnels, les candidats ajournés à l'examen peuvent se voir délivrer, selon le modèle déjà en œuvre pour les adultes en formation continue, des attestations de blocs de compétences pour les épreuves auxquelles ils ont obtenu au moins la moyenne. Ces attestations favorisent le retour en formation à n'importe quel moment de la carrière professionnelle.

La grande nouveauté de la réforme en termes d'évaluation est la place accordée au « chef d'œuvre ». Ce dernier apparaît en Baccalauréat Professionnel comme en CAP avec à chaque fois un horaire dédié à sa préparation. Il donne lieu à une soutenance orale à la fin de l'année de Terminale. Cette réalisation se nourrit de l'expérience acquise au lycée et en milieu professionnel.

### Points de vigilance :

- Le chef d'œuvre ne doit pas se limiter à un oral de rapport de stage.
- Sa préparation doit pouvoir donner lieu à un véritable travail interdisciplinaire.
- Le volume horaire dédié à la préparation du chef d'œuvre semble important pour pouvoir animer efficacement l'ensemble de ces heures.

## L'enjeu du baccalauréat professionnel Gestion-administration

La filière du baccalauréat professionnel Gestion-administration (GA) est numériquement la plus importante de l'enseignement professionnel : 75 000 élèves. Cependant, le taux d'insertion des élèves est insuffisant : seulement 34 % des jeunes diplômés sont en emploi sept mois après leur sortie.

Ces formations, qui préparent à des métiers administratifs, ne répondent plus assez aujourd'hui aux attentes des employeurs qui recherchent des compétences plus spécialisées et préfèrent recruter à un plus haut niveau de qualification.

Aussi, dès l'année prochaine, des mesures de transformation sont engagées. Il s'agit :

- d'adapter les contenus, avec les professionnels, pour mieux répondre aux attentes des employeurs et favoriser la poursuite d'études. Il s'agit notamment de prendre en compte l'impact du numérique sur les métiers cibles ou encore de « colorer » le parcours en fonction du secteur professionnel en lien avec les besoins du territoire (ex : gestion-administration dans le secteur immobilier) ;
- de limiter l'offre de formation et d'inciter les élèves à se tourner vers d'autres formations du secteur tertiaire ou de la production.

Dans ce cadre, une attente particulière sera portée à l'évolution professionnelle des professeurs.

Reste que l'objectif est de diminuer d'un tiers le nombre de sections de Bac Pro Gestion Administration en France. Une telle mesure ne se fait pas sans conséquence réelle sur l'emploi des maîtres concernés.

### Point de vigilance :

- Le Ministère, en lien avec les instances de l'Enseignement Catholique, doit mener une véritable politique de gestion des ressources humaines, notamment pour les enseignants de la filière GA, en proposant des dispositifs de reconversion efficaces et concertés avec les enseignants concernés.